

## OFFRE D'EMPLOI – DIRECTEUR DE L'APSPAT

---

L'Association pour la Promotion Sociale et Professionnelle par les Activités Techniques (APSPAT), agréée « Atelier Chantier d'Insertion » pour son « atelier mécanique » et pour son « atelier jardin-chantiers espaces verts », recrute son directeur.

Créée en 2002, l'APSPAT est une association lois 1901 qui intervient dans le champ de l'I.A.E. Les bureaux administratifs, le garage social et le jardin d'insertion de l'APSPAT sont situés à Bergerac (24) et les chantiers espaces verts sont réalisés sur le secteur du Bergeracois (arrondissement).

Après l'ouverture de deux points relais en 2006 à Sainte Foy la Grande et à Castillon (mise à disposition de cyclomoteurs), l'APSPAT a créé en 2009 un second garage social à Libourne, afin de développer l'offre de prêt et de réparation de mobylettes en faveur du public en insertion sur le Libournais. D'autre part, il est développé depuis plusieurs mois une action de soutien au permis de conduire à partir d'un accompagnement renforcé pour les publics en difficulté et d'un partenariat avec les auto-écoles.

**Dépôt des candidatures :** avant le 15 mars 2010

**Lettre de motivation et C.V. à adresser à :**

A.P.S.P.A.T.  
Monsieur le Président  
4, rue Gaudra  
24 100 Bergerac

**Autres coordonnées :** ✉ : [association.activite.terre@wanadoo.fr](mailto:association.activite.terre@wanadoo.fr)  
☎ : 05.53.57.16.73.  
📠 : 05.53.22.04.90.

**Prise de fonction :** avril- mai 2010

**Qualification :** formation en gestion et/ou sociale de niveau bac +3 /+4

**Salaire indicatif :** cadres classe II niveau II de la grille conv. collect. du 15 mars 1966  
salaire annuel brut : 28 / 36K€

**Contrat de travail :** CDI - 35h hebdo

**Taille de l'entreprise :** 9 salariés permanents, 25 salariés en insertion

### Le directeur de l'APSPAT aura pour missions principales :

- de définir les objectifs et de mettre en œuvre les moyens permettant de concrétiser le projet associatif qui repose sur l'insertion de publics en difficulté à partir du développement d'activités de production (atelier mécanique, jardin d'insertion, chantiers espaces verts)
- de coordonner l'effectif salarié, encadrants et publics en insertion
- de concilier les contraintes législatives, économiques et sociales afin d'être garant des équilibres budgétaires
- d'être garant de l'évaluation des actions et d'être en capacité de proposer au Conseil d'Administration des projets adaptés aux problématiques des publics et au contexte local
- de conforter l'inscription de l'association dans une dynamique partenariale (services de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs de l'IAE...)

### Le directeur de l'APSPAT aura pour fonctions premières :

#### →fonction « gestion des ressources humaines »

- de participer avec le CA au recrutement du personnel permanent
- de gérer l'évolution des compétences de l'équipe (plan de formation) et la qualité des conditions de travail
- de recruter les salariés en insertion et d'être garant de la mise œuvre de leur parcours d'insertion

#### → fonction « gestion de la production »

- de coordonner les missions techniques visant à assurer une production de qualité : organisation du travail des 3 ateliers d'insertion, relations avec les fournisseurs, prospection et négociation avec les clients ciblés, établissement de devis, suivi clientèle...)

**→fonction « gestion financière et administrative »**

- de réaliser les budgets prévisionnels, de maîtriser le suivi des budgets de trésorerie, de fonctionnement et d'investissement
- de participer à l'élaboration des bilans et des comptes de résultats
- d'être garant du suivi des contrats de travail (salaires, acomptes, congés, licenciements...)
- de veiller au respect des conventionnements actuels (et des cahiers des charges qui s'y rapportent) entre l'association et ses partenaires institutionnels

**→fonction « développement du partenariat »**

- de conforter les relations avec les partenaires institutionnels tels le Conseil Général, la DDTEFP, le Pôle Emploi, le Conseil Régional, la Ville de Bergerac, les services de la Politique de la Ville, les communautés de communes, la Mission Locale
- de favoriser les coopérations avec les autres acteurs associatifs de l'I.A.E. et du médico-social, les organismes de formations, les entreprises locales
- élabore une stratégie de communication afin de valoriser les initiatives et les bonnes pratiques portées par l'association
- en lien avec le C.A., d'assurer la représentation de l'association dans les réseaux de l'I.A.E. (au niveau local, départemental et régional)